



Prêt de véhicule



Cession de véhicule



Le prêt de véhicule se fait en contrepartie d'une participation financière. Tout comme les autres services du Garage social, il peut être une solution proposée par le conseiller mobilité suite au diagnostic réalisé. Son objectif est de permettre aux bénéficiaires de pouvoir se déplacer sur le lieu de travail ou de formation si les autres solutions de mobilité locale (transport en commun, covoiturage, etc.) ne sont pas adaptées.

Quelle est l'offre de services proposée par le Garage Social dans le cadre d'un prêt de véhicule ?

- Un prêt de voiture à tarifs sociaux avec sensibilisation à la sécurité routière
- Une assurance comprise dans le prêt
- Des conseils sur l'utilisation du véhicule
- Une durée de prêt pouvant aller de 1 jour à 1 mois (renouvelable deux fois maximum).

Quelles sont les conditions pour accéder à un prêt de véhicule ?

Le prêt est possible au sein du Garage social si le diagnostic réalisé par le conseiller mobilité révèle qu'il est la solution la plus adaptée aux besoins du bénéficiaire. Il peut être mis en place sous réserve de disponibilité d'un véhicule. Le prêt doit répondre à un besoin de mobilité dans le cadre d'une démarche de recherche d'emploi active, d'un accès à l'emploi, à un stage ou à une formation.

Quels sont les tarifs pour le prêt de véhicule ?

1 jour	1 semaine	1 mois
10€	45€	150€

Une caution obligatoire est fixée à 450€



Le diagnostic des besoins en mobilité peut aboutir à préconiser l'achat d'un véhicule par un bénéficiaire. Cette option est possible pour des personnes qui accèdent à un emploi ou a un contrat en alternance et pour qui d'autres alternatives (transports en commun, covoiturage, etc.) ne sont pas adaptées.

La cession de véhicule se fait de manière ponctuelle en fonction des possibilités du Garage Social, la structure ne dispose pas toujours de véhicule pouvant être cédé.

Si le diagnostic complet réalisé par le conseiller mobilité préconise cette option et qu'il confirme que la personne dispose d'un budget suffisant pour cette acquisition mais aussi pour la gestion du véhicule au quotidien (frais d'assurance, de carburant, etc.), la Commission du Garage Social notamment composée de membres du Conseil d'administration de l'association se réunit et statue sur la demande afin de proposer un véhicule adapté aux besoins de la personne.

Le conseiller mobilité peut par ailleurs assister les bénéficiaires dans les démarches administratives relatives à une demande de micro-crédit, s'il y a lieu.

Nos horaires :
du lundi au jeudi
8h30-12h / 13h-16h30
sauf vendredi 15h30

Garage Social ARDIE
89 Champ de Foire
97412 Bras Panon

En route vers la mobilité solidaire !



Conseil | Réparation | Prêt | Cession

06 92 20 86 00

ardie.garagesocial@gmail.com

Le Garage Social est un projet élaboré dans un premier temps pour l'ensemble de l'Est de La Réunion (territoire CIREST). Il s'inscrit dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire et d'Economie Circulaire et vise un double objectif :

- Favoriser la mobilité locale des personnes les plus en difficulté afin de lever les freins à l'accès à l'emploi ou à la formation
- Employer des demandeurs d'emploi en fortes difficultés sociales dans le but de les former sur des postes d'ouvriers et ouvrières en mécanique et de les accompagner vers une formation ou un emploi pérenne.

Le Garage Social propose différents services :

Un conseil en mobilité locale adapté aux besoins de chacun

La réparation et l'entretien de véhicules

Le prêt de véhicules

La cession de véhicules d'occasion

Le prêt ou la cession de véhicule doivent répondre à un besoin de mobilité permettant l'accès à un emploi ou à la formation.

Quels sont les publics éligibles ?

Les demandeurs d'emploi en difficultés sociales, les bénéficiaires de minimas sociaux, les jeunes suivis en Mission Locale, les salariés en SIAE...

Procédure d'accès :

Tous nos services sont accessibles par fiche de liaison établie par un organisme socioprofessionnel : Travailleur Social, Pole Emploi, Mission Locale, CCAS...

Notre conseiller mobilité prend ensuite rdv avec les bénéficiaires pour établir un diagnostic de mobilité et trouver une solution adéquate à leur problématique de déplacement.

Le conseil à la mobilité locale a pour objet d'apporter un conseil ciblé et individualisé afin de développer la mobilité des publics en difficulté. Il s'agit également de sensibiliser les personnes, dans des cadres collectifs, au développement de la mobilité locale.

Les solutions pour mobilité locale comprennent en particulier les transports en commun proposés sur le territoire de La Réunion, les options de covoiturage, les services du Garage Social.

Quelle est l'offre de service proposée dans le cadre du conseil en mobilité locale ?

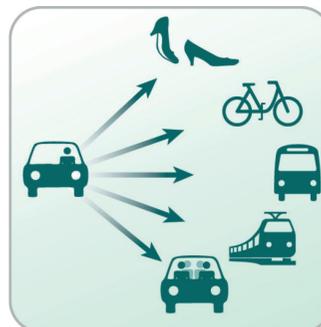
Une permanence téléphonique assurée par le conseiller mobilité de l'ARDIE, personne ressource pour les prescripteurs et les usagers

Un diagnostic personnalisé de la situation sociale des personnes et de leurs besoins en mobilité

Des accompagnements individualisés pour l'accès à des solutions de mobilité locale dont celles proposées par le Garage Social

Des permanences de conseil à la mobilité pour informer sur les différentes solutions proposées par le territoire et par le Garage Social, sur rendez-vous, éventuellement décentralisées et selon possibilités

Des ateliers collectifs de sensibilisation à la mobilité locale.



Le Garage Social propose un service de réparation et d'entretien des véhicules des personnes en difficultés sociales à taux horaire réduit et avec des prix des pièces remisés.

Les principes d'intervention consistent à privilégier la sécurité, à informer et à guider les usagers sur l'entretien de leur véhicule.

Quelle est la procédure pour la réparation et/ou l'entretien d'un véhicule ?

- Une pré-identification des besoins par le conseiller mobilité lors du diagnostic social
- Un rendez-vous avec le chef d'atelier du Garage Social pour un diagnostic technique suivi de l'établissement du devis
- Le dépôt du véhicule au garage pour réparation
- Le paiement à la livraison du véhicule réparé

Le service de réparation et d'entretien hors bénéficiaire est disponible, cependant le tarif appliqué correspond aux tarifs en vigueur dans un garage traditionnel.

Ces services peuvent également être proposés dans une certaine mesure à des partenaires professionnels, dans une logique d'achat de services socialement responsables.

